

Image not found or type unknown



Preuve reparation voiture d'occasion

Par **papat62**, le **09/03/2010** à **18:20**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion le 12/12/2010, a ce jour 2 reparations donc sous la garantie des 3 mois et rien a payer de ma poche. La 1ere etant le tableau de bord defectueux et donc réparé, au frais du garage, le garage n'a pas pu me donner la facture car soit disant que je n'ai pas payé et là c'est la pompe a huile qui lache, il me la repare aussi a leur frais, mais moi quelle est ma garantie !!!!!?? sans facture, puis-je demander un justificatif écrit prouvant la reparation car apres le 12 mars si les pieces changées venaient a faire default quelle est la preuve que c'est réparé, c'est sa parole contre la mienne merci pour votre reponse